

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Achimsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 septembre 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE259563015

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour les services de techniciens informatiques, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois – Montant estimé de l'entente : 4 929 495,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21055 (3 soumissionnaires - 1 seul conforme)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE259563015

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour les services de techniciens informatiques, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 24 mois – Montant estimé de l'entente : 4 929 495,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21055 (3 soumissionnaires - 1 seul conforme)

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
 - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le 10 septembre 2025, les membres de la Commission ont examiné la conformité du processus d'octroi lié à ce mandat lors d'une séance de travail à huis clos tenue par visioconférence. Durant cette rencontre, les responsables ont précisé que le Service des technologies de l'information (TI) fait appel à des techniciens et coordonnateurs pour assurer la gestion, le remplacement des ordinateurs portables et de bureau, ainsi que l'installation d'équipements pour l'ensemble des services et arrondissements qu'il soutient. Ce type d'entente permet d'ajuster temporairement la capacité opérationnelle et de compléter l'expertise interne, tout en maintenant le contrôle sur les opérations, les décisions technologiques et le savoir-faire. Toutefois, la finalisation de certains projets a entraîné une diminution du volume de travaux de trousse informatique. Cette activité est désormais prise en charge directement par les équipes de la Ville. À la

suite d'une réévaluation des besoins, le Service des TI a donc choisi de ne retenir qu'une entente pour la prestation de services de techniciens informatiques.

Un appel d'offres a été lancé du 21 mai au 10 juillet 2025. Sur les 13 preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission. Parmi les raisons invoquées par les firmes qui se sont désistées figurent le manque de capacité ou d'expertise, ainsi que l'engagement dans d'autres projets. Le comité de sélection s'est réuni le 23 juillet pour analyser les soumissions reçues. Les trois offres ont été jugées conformes sur le plan administratif, mais une seule a satisfait aux critères qualitatifs. Les deux autres n'ont pas atteint le seuil minimal de 70 % pour la note intérimaire. L'offre de Cofomo inc. présente un écart de (-17,52 %) par rapport à l'estimation initiale. Il faut noter que cette firme en est à son troisième octroi consécutif, et ce, grâce à son expertise et des prix très compétitifs. Les personnes invitées ont donc conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec Cofomo inc.

Lors de la période d'échanges, la Commission a posé des questions concernant les taux horaires proposés par la firme. Le Service a précisé qu'ils sont particulièrement avantageux pour la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information, Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, Division services aux utilisateurs pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*
 - *L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE259563015 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.